L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 24 JANVIER 1849.

Imprimé et publié par
HAGNE & WEISSE,
[illegible] Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
[illegible]DI MATIN, 24 JANVIER

HENRY JOHNSON

[illegible] ... au sein du Congrès. [illegible] ... que M. Johnson. [illegible]

[illegible]

M. Calhoun n'a pu s'empêcher d'exprimer sa surprise. Il ne pensait pas que l'honorable sénateur du Texas se rangeât parmi les adversaires de l'adresse.

M. Rusk a répondu qu'il professait la plus grande amitié pour le sénateur de la Caroline du Sud, mais que son serment lui imposait des devoirs sacrés.

M. Foote a fait un appel direct à M. Rusk en lui signalant tout le mal dont son opposition allait être la source pour le Texas. M. Rusk, malgré toutes les prières et toutes les instances de ses amis, est resté inébranlable.

M. Chapman, du Maryland, a présenté alors une résolution déclarant que les membres du Sud ne devaient agir qu'en leur qualité de sénateurs et représentans, que toute autre ligne de conduite serait dangereuse. Cette résolution a été mise aux voix. Les membres suivans se sont prononcés pour l'adoption: Clayton, Chapman, Cabell, Gentry, Morehead, Rusk et Stevens—7 voix. Huit membres se sont prononcés pour la négative: MM. Atchison, Bagly, Calhoun, Downs, Foote, King, Sebastian et Vinable.

L'adresse, soumise alors au comité, a été naturellement adoptée par huit voix contre sept, en retournant le vote précédent. M. King, de l'Alabama, et M. Sebastian n'étaient pas présens, mais on leur a permis de voter par procuration. Sans cette ingénieuse idée, l'adresse eût été rejetée.

Plusieurs whigs se sont demandé s'il leur convenait d'assister à la Convention de ce soir (qui ne siégera que long-temps après le départ de la malle), mais ils ont fini par décider qu'ils feraient acte de présence, et nous nous attendons à des débats pleins d'intérêt. On propose, dès que l'Assemblée sera réunie, d'ouvrir les portes au public, et si cette proposition n'est pas adoptée, beaucoup de membres seront enclins à se retirer. La plupart des membres du Sud ont résolu de ne pas signer le manifeste. M. Benton et quelques uns de ses amis du Sud ne seront pas présens. M. Calhoun et ses acolytes n'ont d'autre but que la dissolution de l'Union.

On comprendra que l'on hésite à les suivre dans la voie où ils voudraient pousser le Sud. M. Calhoun, qui depuis vingt ans travaille à satisfaire son ambition personnelle, cherche aujourd'hui à nous précipiter dans l'abîme.

Des nouvelles reçues de l'Illinois nous apprennent que les locofocos, réunis en convention préparatoire, ont résolu de nommer le général Shields sénateur au Congrès des Etats-Unis. Le titulaire actuel, M. Breese, a été étonné et désappointé en recevant cet avis, car il espérait être réélu. Cette élection mettra peut-être fin à la guerre des factions rivales dans l'Illinois et inaugurera un autre système politique. Aucun Etat ne s'est laissé enchaîner par le locofocoïsme comme l'Illinois.

Nous avons appris il y a deux jours la mort du colonel Croghan, et tout de suite il a été question dans les cercles officiels de la nomination du colonel Duncan comme inspecteur-général. Ce n'est cependant qu'un bruit.

Des whigs influens du Congrès ont écrit au Kentucky pour engager leurs amis de la législature de cet Etat à concourir s'il est possible, à l'élection de M. Clay, dans l'espérance que celui-ci embarrassera la nouvelle administration. Le Kentucky, malgré tout son dévouement à M. Clay, le renverra au Sénat des E.-U. qu'un homme qui sera favorable à l'administration du général Taylor.

La session du Sénat et de la Chambre des Représentans n'offre rien d'intéressant.—Comme les débats de la grande Convention de ce soir seront très importans, j'anticiperai sur l'époque de ma correspondance et je vous écrirai demain.
H.

Chronique locale.

ACCUSATION DE MEURTRE.—Michel Lundy qui a été arrêté il y a quelques jours sous prévention du meurtre de Patrick Coyle, comme [illegible] a été examiné hier par le recorder [illegible]

[illegible] ... Le recorder l'a envoyé devant la Première Cour de District.

ACQUITTÉ.—Wm. Toy[illegible], accusé d'avoir volé [illegible] de $[illegible] de la poche de [illegible] Henry R[illegible] [illegible]

VOL.—Thomas Smith, accusé d'avoir volé une somme de $600 au magasin de grains de M. Dartigues, rue Front Levée, a été arrêté hier dans la Première Municipalité. Il paraît que l'accusé se serait introduit sur les lieux par une pension bourgeoise tenue par Geo. Rubens, dont il est pensionnaire. Une personne logeant dans la même maison a vu Smith revenant du comptoir à peu près au moment où le vol a été commis. Cette déclaration a éveillé les soupçons et son arrestation s'en suivit. Une somme de $125 a été trouvée sur sa personne, laquelle était un billet de $100 de la Banque des Mechanics & Traders, que le plaignant a reconnu [illegible] Le recorder Genois a envoyé l'accusé devant la Première Cour de District.

MEPRIS DE COUR.—Charles Lammermann, officier de police de la 3ème Municipalité, a été condamné par le recorder Seuzeneau à $10 d'amende et 48 heures de prison, pour avoir manqué de respect à sa Cour en faisant des remarques peu séantes sur le jugement d'une affaire que son Honneur venait de mettre hors de Cour.

VOL.—Peter Faulhmer a été arrêté hier dans la 3ème Municipalité pour avoir volé du bois sur la Levée; il sera examiné plus tard.

ACQUITTÉ.—H. Simon, accusé d'abus de confiance par le propriétaire de l'Orléanais, a été renvoyé de la plainte, personne n'étant venu soutenir l'accusation.

VOL.—Stephen Gammon a été arrêté lundi dans la maison de M. Paul Pecquet, rue des Remparts, au moment où il volait une cuiller d'argent. Il a été envoyé devant la 1ère Cour de District.

—Ch. Rodgers a été envoyé hier, par le recorder Genois, devant la 1ère Cour de District pour avoir assailli et battu Lewis Rich.

—Th. Hegan, accusé du même délit sur la personne de Simon O'Rourke, a été envoyé devant la même Cour par le recorder Baldwin.

—John C. Meagles, cafetier, encoignure Hercule et Triton, a été envoyé devant la 1ère Cour de District pour avoir vendu des liqueurs à un esclave.

FRANCE.

Grâce au désordre inqualifiable qui existe dans l'administration des postes, les journaux français qui auraient dû nous arriver avant hier sont encore en chemin et nous parviendront Dieu sait quand. En attendant, nous empruntons les détails suivants au *Courrier des Etats-Unis*, qui a eu la chance de passer à travers ce [illegible] d'irrégularités.

PROCLAMATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Paris, 20 décembre.

Contre l'attente générale, la proclamation du président de la République a eu lieu aujourd'hui.

Ce matin encore, tout Paris croyait cette cérémonie différée de quelques jours. Ce n'est qu'en arrivant à la chambre, où nous croyions assister à une séance de peu d'intérêt, que les nombreux corps de troupes qui environnaient le palais de l'Assemblée nous ont révélé le secret. Le travail de la commission était terminé, et le président de la République allait être proclamé.

Dans la chambre l'agitation était grande et l'anxiété inexprimable. Pendant près d'une heure, on a essayé vainement d'entamer, pour la forme, une discussion quelconque. Enfin, M. Leremboure, auteur d'une proposition relative au *Moniteur*, s'est dévoué sur l'ordre positif de la chambre; il a développé tant bien que mal, sa proposition au milieu du bruit et de l'inattention universelle. M. Bureaux de Puzy parlait et n'était pas plus heureux, lorsque vers quatre heures, la commission chargée de vérifier les résultats du scrutin pour la présidence est entrée dans la salle. On remarquait parmi les membres de la commission ou parmi ceux qui sont entrés en même temps qu'elle le général Lebreton en grand uniforme, M. Molé, M. Thiers, etc. La parole ayant été donnée au rapporteur de la commission, M. Waldeck-Rousseau, le plus profond et nous pourrions dire le plus religieux silence s'est établi aussitôt.

Dieu nous garde de prononcer en ce moment la moindre parole de mauvais augure et d'opposer quelques pensées tristes ou amères aux sentiments de satisfaction que le rapporteur a exprimés en termes trop magnifiques peut-être! Un langage plus simple eût sans doute mieux convenu aux circonstances. Quoi qu'il en soit, l'attention a redoublé lorsqu'après des préliminaires un peu longs, le rapporteur a proclamé le résultat de cet immense scrutin.

7 millions 426,252 citoyens ont pris part au vote.

M. Louis-Napoléon a obtenu 5 millions 534,520 voix;
Le général Cavaignac 1 million 448,302 voix;
M. Ledru-Rollin 371,431 voix;
M. Raspail, 36,964 voix;
M. Lamartine, 17,914 voix;
Le général Changarnier, qui d'ailleurs ne s'était pas présenté, 4,687 voix.
Il y a eu 12,434 voix perdues.

En conséquence, après quelques observations sur diverses infractions à la loi électorale, infractions rares, il faut le dire, et peu importantes; après avoir écarté en peu de mots une protestation fondée sur ce que M. Louis-Napoléon n'aurait pas joui sans interruption de la qualité de Français, le rapporteur a conclu en proposant à l'Assemblée Nationale de proclamer M. Louis-Napoléon Bonaparte président de la République française.

Pendant la lecture de ce rapport, M. Louis-Napoléon, vêtu d'un simple frac noir, mais décoré de la grand'croix de la Légion-d'Honneur, est entré et s'est assis à côté de M. Odilon Barrot, sur les bancs de la troisième section de droite. Tous les regards se sont portés sur le nouveau président, dont le calme ne s'est pas démenti une minute.

Le drame touchait à sa fin. Le général Cavaignac a demandé la parole. Nous ne rechercherons pas l'émotion que nous avons éprouvée en voyant monter à la tribune celui qui, depuis cinq mois, après avoir sauvé la société d'une attaque inouïe dans l'histoire et d'un danger que la pensée peut à peine mesurer, a tant fait pour rétablir l'ordre et rendre à ce pays malheureux la confiance et la paix! Notre émotion au surplus, était celle de tout le monde. Après avoir annoncé la démission collective du ministère qu'il présidait, le général Cavaignac, en quelques mots simples et nobles, a témoigné sa reconnaissance à la Chambre. La Chambre, par des acclamations vives et prolongées auxquelles nous nous sommes associés de tout notre cœur, a payé au général la dette de la reconnaissance publique. Ce jour est aussi un grand jour pour le général Cavaignac. Nous ne le plaignons pas de quitter le pouvoir; il le quitte honorablement, après avoir maintenu jusqu'à la dernière minute la tranquillité publique; il emporte l'estime universelle. Nous parlons librement. Ce n'est plus au chef de parti, au représentant du pouvoir que nos hommages s'adressent: c'est à l'homme. Le général Cavaignac est allé reprendre sa place à côté de M. Ferdinand de Lasteyrie.

Le président, M. Marrast, a mis aux voix les conclusions de la commission. Les membres qui siégent sur les bancs les plus élevés de la Montagne ne se sont levés ni pour ni contre. Les conclusions de la commission étant adoptées, M. Marrast a proclamé le président de la République en ces termes:

"Attendu que le citoyen Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, né à Paris, remplit toutes les conditions d'éligibilité fixées par l'article 43 de la Constitution;

"Attendu que par suite du scrutin ouvert dans toute l'étendue de la République, le citoyen Charles-Louis-Napoléon Bonaparte a réuni la majorité absolue des suffrages;

"Vu les articles 47 et 48 de la Constitution,

"L'Assemblée Nationale le proclame Président de la République française, depuis le présent jour jusqu'au deuxième dimanche de mai de l'année 1852."

Puis il a invité M. Louis-Napoléon Bonaparte à monter à la tribune pour prêter le serment voulu par la Constitution. Ce serment est ainsi conçu:

"En présence de Dieu et devant le peuple français, représenté par l'Assemblée Nationale, je jure de rester fidèle à la République démocratique, une et indivisible, et de remplir tous les devoirs que m'impose la Constitution."

M. Louis-Napoléon Bonaparte a répondu d'une voix ferme: *Je le jure!* Et M. Marrast, comme organe de l'Assemblée nationale, a donné acte du serment, en présence de Dieu, a-t-il dit, et au nom du peuple français.

On a lu le discours qu'après sa proclamation le nouveau président a prononcé devant la chambre. Ce discours, nous n'éprouvons aucune hésitation à le dire, a été accueilli avec une faveur générale et méritée. Les sentiments qu'il exprime nous ont paru sages et modérés. Puisse ce programme de conciliation servir toujours de règle au nouveau gouvernement! Raffermir la société sur ses bases après de si cruelles secousses, maintenir la paix extérieure, rapprocher les partis; voilà un noble but, et qui, s'il est atteint, pourra suffire à la gloire de celui que la France vient d'investir d'une si haute confiance. Pour nous, que nos regrets et nos anciennes convictions tiennent éloignés du pouvoir, qui n'avons pas souhaité l'élection de M. Louis Napoléon, qui portons encore dans notre âme tant de pénibles appréhensions, nous respecterons cependant l'élu de la France. C'est aussi un caractère sacré, celui que donne une pareille élection! Puisse la France avoir mieux jugé que nous! Puisse le nouveau président trouver dans l'adhésion qui l'environne, et qui l'a porté au poste où il est, la force de surmonter les difficultés qu'il rencontrera! Nous ne formons de vœux que pour le bonheur de notre pays, nous nous inclinons devant sa volonté. Nous ne nous sommes pas sans tristesse et sans sombres pressentiments, nous sommes sans rancune et sans colère. Notre parti, c'est avant tout la société qui demande à grands cris le rétablissement de l'ordre, la renaissance du travail et de la sécurité.

Un long cri de *Vive la République!* a suivi le discours de M. Louis-Napoléon. Toute l'Assemblée a remarqué avec plaisir que le nouveau président, après son discours était allé serrer cordialement la main au général Cavaignac.

M. Louis-Napoléon est sorti de la salle accompagné d'un grand nombre de membres. Les honneurs militaires dus à sa nouvelle position lui ont été rendus. Il a été accompagné jusqu'au palais de l'Elysée, qu'il va occuper, par une escorte de cavalerie.

M. Marrast a ensuite annoncé que M. Odilon Barrot était chargé par le président de la République de former un ministère, et qu'un supplément au *Moniteur*, contenant les noms des nouveaux ministres, paraîtrait ce soir. La séance a été levée vers cinq heures. On lisait sur les visages les graves pensées qui préoccupaient tout le monde.

Ce soir, à six heures, le président de l'Assemblée Nationale a reçu le message suivant du président de la République:

"Monsieur le président, je vous prie d'annoncer à l'Assemblée Nationale que, conformément à l'article 64 de la Constitution, j'ai, par décret de ce jour, nommé:

"M. Odilon Barrot, représentant du peuple, ministre de la justice, chargé de présider le conseil des ministres en l'absence du président de la République;

"M. Drouyn de Lhuys, représentant du peuple, ministre des affaires étrangères;

"M. Léon de Malleville, représentant du peuple, ministre de l'intérieur;

"M. Rulhières, général de division, représentant du peuple, ministre de la guerre;

"M. de Tracy, représentant du peuple, ministre de la marine et des colonies;

"M. de Falloux, représentant du peuple, ministre de l'instruction publique et des cultes;

"M. Léon Faucher, représentant du peuple, ministre des travaux publics;

"M. Bixio, vice-président de l'Assemblée Nationale, ministre de l'agriculture et du commerce;

"M. Hippolyte Passy, membre de l'Institut, ministre des finances.

"Recevez, M. le président, l'assurance de ma haute considération.

"LOUIS NAPOLÉON BONAPARTE."

"*Contre-signé:*
"ODILON BARROT,
"*ministre de la justice.*"

Le même supplément au *Moniteur* contient encore les nominations suivantes:

Le maréchal Bugeaud, représentant du peuple, est nommé commandant en chef de l'armée des Alpes.

Le général Changarnier réunit le commandement de la 1ère division militaire à celui de la garde nationale du département de la Seine et de la garde nationale mobile.

Le colonel Rebillot, colonel de la gendarmerie de la Seine, est nommé préfet de police.

M. Recurt a donné sa démission de préfet de la Seine.

Aujourd'hui à onze heures, au moment où la commission de l'Assemblée Nationale chargée du recensement des suffrages relatif à l'élection du président venait d'ouvrir sa séance, le ministre de l'intérieur a demandé à être admis dans son sein. M. Dufaure venait annoncer à la commission que les départements de l'Aveyron, du Haut-Rhin, de la Somme et de la Corse n'avaient pas encore envoyé leurs procès-verbaux, et que ceux de ce dernier département ne pourraient guère arriver à Paris avant samedi prochain.

Le ministre a déclaré que ce retard était très fâcheux dans la situation actuelle des esprits; qu'il régnait une certaine agitation dans Paris, et que la proclamation du président pourrait produire une commotion dangereuse. En conséquence, il a conjuré la commission de hâter son rapport et de le terminer, s'il était possible, dans la journée pour qu'on ne pût connaître au dehors l'époque de la proclamation du président. Il a mis à la disposition de la commission le résultat des élections des quatre départements, arrivé par dépêche télégraphique.

Le général Changarnier, commandant la garde nationale de Paris, s'est rendu également au sein de la commission et lui a donné des renseignements sur l'intention des perturbateurs, qui voulaient, à l'occasion de la proclamation du président, porter atteinte à la Constitution et tenter de troubler la tranquillité publique.

Le président de l'Assemblée, M. Marrast, qui est aussi président de la commission, se rendant au vœu du gouvernement, a invité ses collègues à hâter le dépouillement des procès-verbaux, et à se contenter, pour les quatre départements en retard, des chiffres signalés par les dépêches télégraphiques. La commission, à l'unanimité, a accepté cette proposition; la majorité était tellement considérable pour l'un des candidats, qu'il ne pouvait pas y avoir de doute sur son élection. Du reste, la commission continuera son travail, et rectifiera dans le *Moniteur* le chiffre des votes obtenus par chaque candidat.

M. Waldeck-Rousseau, nommé rapporteur, a rédigé séance tenante son rapport.

Le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, prévenu par le général Changarnier de la résolution de la commission, qui venait de déclarer qu'elle ferait son rapport dans le cours de la séance, lui a remis le commandement de toutes les troupes réunies à Paris et dans les environs. Le général Changarnier a pris aussitôt toutes les dispositions pour maintenir l'ordre, et, en même temps, pour rendre au président de la République tous les honneurs qui lui sont dûs.

Dès une heure, le jardin et le palais des Tuileries qui devait, à ce qu'il paraît, servir de principal point de réunion aux perturbateurs, était occupé par des forces imposantes. Des troupes d'infanterie de ligne et de cavalerie ont été massées devant le palais de l'Assemblée, aux alentours, dans les Champs-Elysées et aux abords du palais de l'Elysée, désigné pour la résidence du nouveau président de la République. Un piquet d'honneur de 400 hommes occupait l'intérieur de ce palais.

M. Louis-Napoléon Bonaparte, prévenu dès le matin, est arrivé dans une voiture particulière, qui l'a descendu dans la cour intérieure du palais de l'Assemblée.

Le président de la République, en quittant la salle des séances, a été reconduit par une députation de l'Assemblée composée de M. Lacrosse, vice-président, de deux secrétaires et du général Lebreton, questeur, qui l'ont accompagné en voiture. A la portière de droite de la voiture du président se tenait à cheval le général Changarnier, ainsi que les officiers de son état-major. Les officiers d'ordonnance du président, MM. Edgard Ney et Emile Fleury, chefs d'escadrons de cavalerie, l'accompagnaient à cheval. Le cortége était précédé d'un piquet de dragons et suivi d'un piquet de lanciers. Les troupes, échelonnées sur le trajet, ont rendu au président les honneurs militaires. Arrivé à l'Elysée, il a été reçu sur le perron par les membres de sa famille et quelques anciens amis. Le président de la députation, M. Lacrosse, lui a fait une courte allocution. Le président l'a remercié, et s'est retiré dans les appartemens qui lui avaient été préparés. Il a reçu aussitôt après M. Rebillot, préfet de police, qui est venu prendre ses ordres, et a présidé dans la soirée le conseil des ministres.

Les rumeurs alarmantes que l'on a fait circuler depuis quelques jours, ont déterminé l'Assemblée Nationale à proclamer dès aujourd'hui le président de la République.

C'est un acte de prudence que nous ne pouvons désapprouver. Les bruits que l'on a répandus ce soir suffiraient, au besoin, pour justifier la mesure prise par l'Assemblée. Rien, cependant, nous nous empressons de le dire, n'a troublé aujourd'hui la tranquillité de la capitale. Elle est aussi complète que dans les temps les plus prospères.

Quelques théâtres ont illuminé ce soir, des groupes peu nombreux, et qui se sont dissipés d'eux-mêmes, se sont formés aux abords de certains faubourgs, mais sur aucun point on n'a eu à craindre pour le maintien de la paix publique.

PROGRAMME DU NOUVEAU MINISTERE.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE.

M. Odilon Barrot, garde des sceaux, ministre de la justice, président le conseil en l'absence du président de la République: Citoyens représentans, vous avez entendu le discours de M. le Président de la République. La pensée de ce Manifeste est la nôtre: nous prenons les mêmes engagements devant l'Assemblée Nationale et devant la France.

Vous n'attendez pas de nous un exposé de la situation, que rendrait nécessairement incomplet la date récente encore de notre entrée aux affaires. Ce que nous devons, ce sont des explications sur les principes qui ont présidé à la formation du cabinet, et sur la ligne de conduite qu'il se propose de suivre. (Ecoutez! écoutez!)

Nos origines politiques sont diverses, vous le savez. Aujourd'hui les ministères ne doivent plus naître de la lutte seule des opinions ni du triomphe exclusif d'un parti. L'élection du 10 décembre vient de manifester dans la société un accord, un esprit d'union auquel le pouvoir doit répondre. Lorsque tous les hommes qui aiment leur pays se rallient dans un tel sentiment, il n'y aurait de la part du gouvernement ni patriotisme ni sagesse à résister à cette grande et salutaire impulsion.

La situation que nous indiquons ici commande notre politique. Ce que le pays veut, citoyens représentans, c'est l'ordre sur la place publique, dans les ateliers, dans l'administration, dans les esprits. Le gouvernement républicain ne sera définitivement affermi que le jour où nous aurons fermé la période des agitations révolutionnaires. (A droite: Très bien! très bien!)

En constituant énergiquement la force politique, le gouvernement a voulu mettre l'ordre matériel hors de question. Nous avons cru que l'énergie, en pareil cas, était de la prévoyance. Nous avons entendu décourager jusqu'à la pensée du désordre. Nous nous sommes proposé d'épargner au pays ces terribles nécessités de la répression, devant lesquelles le pouvoir ne doit pas reculer quand le moment est venu, mais qui sont toujours pour l'humanité et pour la patrie, un douloureux sacrifice. (Approbation à droite.)

Après les agitations que nous venons de traverser, et qui ont profondément ébranlé la société, la sécurité est le premier besoin de tous. Il faut enfin que le calme renaisse dans les esprits, que la société prenne confiance dans l'avenir, et que chacun puisse songer au lendemain. Cette confiance fécondera le travail, et avec le travail se rouvriront bientôt les sources taries de la richesse. D'heureux symptômes nous annoncent que nos prévisions à cet égard sont déjà plus qu'une espérance, et commencent à se réaliser.

L'agriculture, l'industrie et le commerce ont beaucoup souffert; la fortune de l'Etat n'a pas reçu de moins graves atteintes. Dans cette crise universelle la puissance collective, qui restait seule debout, a dû venir au secours des malheurs individuels, et suppléer aux lacunes du travail. La force des choses a peut être fait sortir l'Etat, dans cette circonstance, de son rôle naturel, et, en tout cas, cette intervention a déjà légué au Trésor les charges les plus lourdes. Les finances publiques sont aujourd'hui fortement engagées.

L'Assemblée Nationale a compris qu'il était temps de rentrer dans les voies d'une prévoyante et d'une économie sévère. Le cabinet se dévoue à cette grande et difficile tâche sans craintes exagérées comme sans illusions. Assurément nous n'entendons pas que la main de l'Etat se retire de tous les points auxquels s'était étendue son assistance; mais nous croyons qu'il ne doit entreprendre que dans la mesure de ses forces, qu'il ne doit pas tout faire, ni, à plus forte raison, tout faire à la fois.

Nous appelons à notre aide l'esprit d'association et les forces individuelles. Nous pensons que l'impulsion de l'Etat doit, partout où cela est possible, se substituer à l'exécution par l'Etat. (Très bien! très bien!) Notre société a contracté la déplorable habitude de se reposer sur le gouvernement des soins auxquels pourvoit, parmi les autres nations, l'activité individuelle. (Agitation.) De là, cette recherche des places et des subventions qui avait corrompu, qui a fini par ruiner la monarchie. (Nouveau mouvement.) Et dont il faut préserver le gouvernement de la République, en simplifiant les rouages de l'administration, et en soumettant à une règle l'arbitraire dans la dispensation des emplois.

Nous n'oublierons pas, citoyens représentans, que pour donner des préceptes avec autorité, le pouvoir doit, avant tout, donner des exemples.

Quant aux rapports de la France avec les gouvernements étrangers, nous n'avons pas besoin de dire à l'Assemblée quelles en sont les complications actuelles. Nous trouvons des négociations ouvertes sur tous les points. Cette situation nous impose une réserve que l'Assemblée comprendra; car nous sommes très décidés à ne promettre que ce que nous croyons pouvoir tenir. (Très bien! très bien!) Nous rechercherons, partout où elles sont possibles, les solutions pacifiques, parce qu'elles sont dans l'intérêt de la France comme dans celui de l'Europe. Avons-nous besoin de dire que l'honneur national tiendra la première place dans les préoccupations du gouvernement?

Citoyens représentans, nous nous proposons surtout de relever en France et de consolider l'autorité. Mais, qu'on le sache bien, nous n'entendons pas faire des nécessités de l'ordre une fin de non-recevoir ni une barrière contre les tendances de la société moderne. L'ordre n'est pas la fin pour nous; il n'est que le moyen. (Marques d'assentiment.) Nous y voyons la condition essentielle de toute liberté et de tout progrès. Le rétablissement complet de la sécurité peut seul permettre à la République de donner l'essor aux grandes conceptions, aux pensées généreuses, au développement de l'aisance générale et des mœurs politiques. Nous ne voulons faire défaut à aucun de ses intérêts.

L'élection du 10 décembre a mis dans les mains du gouvernement une force immense. Notre tâche, citoyens représentans, est d'empêcher que cette force n'avorte ni ne s'égare. Nous comptons sur votre concours patriotique pour la remplir. (Approbation.)

REVUE DE LA GARDE NATIONALE ET DES TROUPES.

Paris, 24 décembre 1848.

Ce matin, à six heures, le rappel a été battu dans la circonscription des légions de Paris et de la banlieue.

Le temps était très froid; à neuf heures les diverses légions et les troupes occupaient la place qui leur avait été assignée; elles étaient placées dans l'ordre suivant:

Près de la barrière de l'Etoile, à l'extrémité de la grande avenue des Champs-Elysées, la 1re légion de la banlieue, puis la légion d'artillerie de la garde nationale parisienne; les 2e, 3e et 4e légions de la banlieue.

Dans le grand carré Marigny et sous les arbres des Champs-Elysées, les troupes de ligne s'étaient formées en huit brigades, commandées chacune par un général et accompagnées d'une batterie d'artillerie qui se tenait sur l'avenue qui passe entre le quai et les quinconces.

Les boulevards, depuis la Madeleine jusqu'à la rue de la Paix, étaient occupés par les 1re, 2e, 3e et 4e légions de la garde nationale de Paris; la 5e légion occupait la rue de la Paix et la rue de Rivoli; les 6e, 7e 10e et 11e légions avaient été placées dans le jardin des Tuileries.

La cavalerie était rangée en bataille sur le quai, depuis la place de la Concorde jusqu'au pont d'Iéna; elle se composait des escadrons de cavalerie de la banlieue, de la légion de cavalerie de la garde nationale de Paris, de la gendarmerie de la Seine, de deux régiments de cuirassiers, de deux régiments de dragons et de la garde républicaine.

La garde mobile était massée en colonne sur la place de la Concorde.

A neuf heures, le général Changarnier, suivi d'un brillant état-major, a quitté le palais des Tuileries, il a passé plusieurs fois au grand trot devant tous les corps, en s'assurant que chacun d'eux était à la place indiquée par lui, et à dix heures il est arrivé à l'Elysée-National où il est venu prendre le président de la République.

A dix heures et quelques minutes, le président de la République est sorti de son hôtel par la rue du faubourg Saint-Honoré; il était vêtu de l'uniforme de général en chef de la garde nationale et portait en sautoir le grand cordon de la Légion-d'Honneur; il était suivi par plusieurs officiers-généraux parmi lesquels nous avons reconnu le général Rulhières, ministre de la guerre, le général Lebreton, questeur de l'Assemblée nationale, M. Pierre Bonaparte, en uniforme de chef d'escadron de la légion étrangère, le général Pyat, le lieutenant-colonel de la Moskowa, M. Edgard Ney, un des fils du maréchal, et par le M. colonel Rebillot, préfet de police, etc.

Le président était monté sur un cheval anglais pur sang; il a remonté le faubourg du Roule suivi de ce cortège, du général Changarnier et de son état-major. Au moment de cette sortie, des groupes nombreux stationnaient sur la place Beauveau et ont poussé le cri de Vive Napoléon!

Le président de la république, arrivé aux écuries de la rue Faubourg-du-Roule, a pris la rue de l'Oratoire et est arrivé ainsi sur la grande avenue des Champs-Elysées.

La revue a commencé aussitôt.

Le président a parcouru le front de toutes les troupes; l'artillerie de la garde nationale parisienne l'a salué par les cris prolongés de Vive la république!

M. Louis Napoléon Bonaparte, arrivé sur la place de la Concorde, a pris la rue qui conduit à la Madeleine et a passé en revue la 1re, 2e, 3e et 4e légions de Paris; puis il est revenu par la rue de la Paix, la place Vendôme, la rue Castiglione, la rue de Rivoli et la place de la Concorde. Il est alors entré, suivi de son cortége, dans le jardin des Tuileries, où il a passé devant les 5e, 6e et 7e légions: puis il a passé en revue les régimens de cavalerie.

A midi, le président de la république était revenu, suivi de son cortége, sur la place de la Concorde; il s'est placé à l'entrée de la grande avenue des Champs-Elysées, faisant face aux Tuileries. Il a été entouré de plusieurs officiers-généraux; derrière lui s'est formé un groupe assez considérable de représentans parmi lesquels figuraient MM. de la Rochejacquelein, Lucien Murat, Ernest de Girardin, Bérard, etc.

Le général Changarnier, suivi de son état-major, M. le général Perrot, MM. les colonels de Saligney, Bagieux et Roger (du Nord), et de ses aides de camp et officiers d'ordonnance, a commencé le défilé; puis il est venu s'adosser à l'obélisque, faisant face au président; le défilé de la garde nationale et des troupes a commencé.

Les invalides sont arrivés à leur tour; ils étaient conduits par le brave général Petit, le même qui reçut à Fontainebleau les adieux de l'empereur Napoléon; en l'apercevant, M. le président de la République a fait avancer son cheval de quelques pas et est venu lui serrer affectueusement la main.

Le défilé a duré quatre heures.

Des cris répétés et soutenus de Vive la République! sont sortis des rangs de toutes les légions de la garde nationale.

On a remarqué M. Jérôme Bonaparte en simple garde nationale dans les rangs de la première légion. L'armée a en général défilé en silence, à l'exception d'un régiment de dragons, qui a poussé des cris prolongés de Vive Napoléon!

Le défilé a été signalé par un incident assez curieux: pendant que M. Louis Napoléon Bonaparte occupait la place qu'il avait prise pour voir défiler les troupes, on a aperçu au-dessus de sa tête, à une assez grande hauteur, un cerf-volant qui avait la forme d'un aigle planant les ailes étendues.

Le général Changarnier a donné ordre à l'un de ses aides de camp d'aller couper la ficelle; c'est ce qui a été fait, et le cerf-volant est venu s'abattre à quelques pas de l'état-major.

A quatre heures, le défilé était terminé: le général Changarnier, suivi de son état-major, a alors reconduit le président à son hôtel.

Ainsi s'est terminée cette cérémonie, destinée à servir d'installation à la présidence de M. Louis-Napoléon Bonaparte. Nous devons le dire, parce que tout le monde l'a remarqué, la manifestation a été toute républicaine.

—On lit à propos de cette revue dans le *Journal des Débats*:

Quoique la garde nationale n'ait montré nul enthousiasme, il est cependant très vrai que d'assez nombreuses acclamations ont accueilli à son passage au milieu des lignes le président de la République. On nous a raconté qu'en plus d'un endroit il avait été proféré, surtout par quelques bataillons de la banlieue, des cris de *vive l'Empereur!* Nous devons déclarer, pour notre part, n'en avoir pas entendu d'autres que ceux de *vive la République!* une *Napoléon!* Nous croyons, mais sans en être certains, que dans l'artillerie de la garde nationale et dans la 6e légion de Paris il a été poussé quelques cris de *vive l'amnistie!*

L'armée n'a fait entendre aucun cri.

Un ordre parfait a présidé à toute la cérémonie. D'ailleurs la foule était peu nombreuse, et le sentiment qui nous a paru être le plus général était celui d'une curiosité qui s'occupait assez peu de politique. Un incident singulier est venu vers les trois heures égayer la multitude réunie sur la place de la Concorde. Un individu placé dans le prolongement de la grande avenue des Champs-Elysées, entre les chevaux de Marly, a imaginé d'enlever en l'air un grand cerf-volant de papier représentant un aigle. Son projet était sans doute de faire une ingénieuse allusion à l'expédition de Boulogne et de faire planer cet emblème significatif au-dessus de la tête du président de la République. Malheureusement pour l'inventeur, le résultat a été fort différent de ce qu'il en attendait; l'homme au cerf-volant et le cerf-volant lui-même ont été saisis par les gardiens de Paris et conduits au poste le plus voisin des Champs-Elysées.

PARIS, 24 décembre 1848.

—Hier matin, à onze heures, le président de la République est allé rendre une visite officielle à M. Marrast, président de l'Assemblée Nationale. Louis Napoléon Bonaparte est arrivé dans un coupé à deux chevaux, accompagné seulement de M. Edgar Ney de la Moskowa, chef d'escadron d'état major, aide-de-camp du président. Le président était en habit bourgeois, avec la grande plaque de la Légion d'Honneur sur la poitrine. On a remarqué que les domestiques du président avaient la même tenue qu'avait donnée à sa livrée l'empereur Napoléon; elle se composait d'un habit vert à boutons d'or, bas de soie et culotte en peluche noire.

Le colonel Cauvin, après avoir reçu le président de la République à sa descente de voiture, l'a conduit jusqu'à l'entrée des grands salons; là, s'est trouvé M. Armand Marrast, qui a introduit M. Louis-Napoléon dans le grand salon d'honneur. La visite du président de la République a duré environ un quart d'heure, [illegible] M. le président de l'Assemblée a reconduit avec le même cérémonial le président de la République.—Lorsque, il y a quelques jours, M. Marrast est allé faire sa visite au président, celui-ci l'avait reçu avec les mêmes égards et la même distinction.

—Le *Journal du Loiret* annonce que le président de la République, aussitôt son gouvernement organisé, [illegible] et le travail des combinaisons ministérielles et administratives terminé, fera ce qu'il appelle son tour de France. Il a le projet de parcourir tous les départements, et d'étudier de près les diverses industries.

—Le général de division Jérôme Bonaparte est nommé gouverneur de l'hôtel des Invalides, en remplacement de M. le maréchal Molitor, et celui-ci est nommé grand chancelier de la Légion-d'Honneur, en remplacement de M. le général de division Subervie.

Le projet d'arrêté qui renferme cette double nomination, contient les lignes suivantes:

"Le général Jérôme Bonaparte, chargé en 1806 du commandement d'un corps d'armée, a été associé depuis à toutes nos guerres; il dirigeait, après la cruelle journée de Waterloo, les débris héroïques de nos armées. Il a été le dernier à désespérer du salut de la France.

"Si le peuple français était consulté dans ses comices, nous sommes assurés que, d'une voix unanime, il proclamerait que la place du frère de Napoléon est auprès de ce dépôt sacré des cendres de son frère, et à la tête de cette noble phalange des vétérans où viennent se réunir et se fondre les générations successives de nos braves soldats."

—M. Napoléon Bonaparte, fils de Jérôme, est nommé Ministre-Plénipotentiaire à Madrid, en remplacement de M. de Beaumont, démissionnaire.

—Une discussion à propos de la loi sur la taxe du sel s'est engagée le 27, dans l'Assemblée Nationale; elle s'est poursuivie le 28, et elle a tourné d'une façon peu favorable à la doctrine que défendait le ministère. La réduction de la taxe du sel a été votée; et sa suppression repoussée.

—Sont nommés: M. Baroche, représentant du peuple, procureur-général à la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Corne.

M. Edouard Thayer, membre de la commission municipale, blessé dans les journées de juin, à la tête de son bataillon, directeur-général des postes, en remplacement de M. Etienne Arago.

M. Dubost, ancien administrateur des postes, est réintégré dans ses fonctions.

—Par arrêté du président de la République, en date du 22 décembre, M. Troplong, conseiller à la cour de cassation, est nommé premier président de la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Séguier, décédé.

—M. Mocquard, ancien sous préfet est nommé secrétaire du cabinet du président de la République.

—M. d'André est nommé chef du cabinet du ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. Hetzel, démissionnaire depuis le 14 décembre.

—M. Chassériau, ancien maître des requêtes au conseil d'Etat, vient d'être nommé chef du [illegible] ministre de la marine et des colonies.

—Le *Courrier du Gard* remarque avec satisfaction qu'à Romans les affaires ont repris avec beaucoup d'activité; il en est de même à Valence. Nous avons déjà signalé le fait relatif à la place de Lyon.

—Le *Franc-Comtois* annonce qu'à Besançon plusieurs industries, notamment celle de l'horlogerie, commencent à se relever.

—On lit dans l'*Echo de Valenciennes* du 25 décembre:

"Il se manifeste un symptôme de renaissance commerciale plus important que celui de la hausse des fonds publics; ce symptôme heureux est celui de la hausse de presque toutes les denrées commerciales, et des produits industriels. Depuis longtemps, on vivait au jour le jour, les magasins de gros n'osaient rien demander en fabrique, les fabricans n'avaient plus de fonds pour continuer la production, qui, d'ailleurs, leur serait restée sur les bras. Aujourd'hui que la confiance renaît, que l'on espère des jours tranquilles sous le règne des hommes honnêtes, capables et modérés, les commandes, retenues depuis six mois, s'expédient, et les transactions ont lieu.

Les nouvelles de Lille, de Roubaix et de Turcoing sont favorables, celles d'Elbeuf, de Rouen et de Saint-Quentin, annoncent une grande reprise. Les soies ont monté à Lyon; le marché au coton est des plus animés au Hâvre. Les principaux marchés de toile de la Belgique se ressentent de cette amélioration.

—On lit dans la *Gazette de Lyon* du 20 décembre:

"Le mouvement de reprise commerciale que nous annoncions, et dont le résultat de l'élection présidentielle a été le signal, a continué sur les soies. On évalue à plus de 1,000 balles le chiffre des ventes conclues pendant les six jours de bourrée qui viennent de s'écouler. Les prix sont en pleine hausse, et ont monté de 4 à 5 pour 100 pour les soies du Piémont et d'Italie, de 5 à 10 pour 100 pour les soies de France. La même effervescence règne sur tous les points de production, et vient corroborer cette hausse, laquelle du reste laisse encore nos cours au-dessous des plus bas prix pratiqués avant 1848."

UNE LETTRE DE BARBÈS.—Les journaux les plus avancés de la Montagne et du socialisme ont reculé devant la défense complète des célèbres listes relatives aux récompenses nationales. C'était un excès de pudeur et un oubli des vrais principes d'après M. Barbès, ainsi que le prouve la lettre suivante publiée par le *Peuple*, journal de M. Proudhon:

Donjon de Vincennes, le 12 décembre 1848.

Citoyen rédacteur,

Il paraît que mon nom figure aussi sur ces fameuses listes de récompenses nationales dont il a été question ces jours derniers. Je n'en veux pas aux auteurs de ces papiers pour m'y avoir mis en compagnie de ce qu'on a nommé des assassins et des voleurs. La veuve et les enfans de Pépin, les parens de l'héroïque Alibaud et de Darmès ne portent avec eux aucune tache dont le contact puisse souiller un républicain, et je ne sache pas que personne ait fait un crime à Athènes d'avoir adopté et fait nourrir aux frais de l'Etat les familles d'Harmodius et d'Aristogiton.

[illegible] côte à côte de certains [illegible] malfaiteurs, tels que Mialon, cet infortuné prolétaire, qui, avant d'être condamné aux galères à perpétuité pour s'être battu dans les journées de mai 1839, avait subi une précédente condamnation de cinq ans de réclusion pour avoir pris dans les décombres d'une maison, dont il creusait les fondations, quelques morceaux de vieux fer estimés—le procureur-général du roi ne l'a pas nié dans les débats devant la cour des pairs—un franc vingt-cinq centimes.

Faire le coup de fusil contre les tyrans, et souffrir ensuite le martyre dans une prison, valent autant, pour l'absolution de toute faute antérieure, je m'imagine, que de croire à la mission d'un ami de l'humanité qui meurt du même supplice que vous sur la croix, et Jésus, pour ce seul fait, a donné place au bon larron dans cette république d'en haut qu'il appelait le royaume de son père.

Mais comme, en réalité, si j'ai fait mon devoir de citoyen dans les luttes de mon pays contre un gouvernement qui l'avilissait et l'opprimait, ce n'a jamais été dans un intérêt de récompense, et qu'accepter un secours pécuniaire serait commettre un vol au préjudice de tant d'autres malheureux ex-détenus, qui en ont plus besoin que moi, je viens déclarer, citoyen rédacteur, que c'est contre ma volonté, et sans que j'en aie été prévenu, que mon nom se trouve porté sur ces listes.

Salut et fraternité.
A. BARBÈS.

—Plusieurs journaux avaient annoncé que le roi Louis-Philippe et la famille royale allaient quitter Richmond pour se fixer dans l'île de Wight. Nous croyons qu'il n'a été nullement question de ce changement. La convalescence des illustres malades a fait les plus rapides progrès à Richmond, et le docteur Henri Gueneau de Mussy, dont l'habileté et les soins les ont sauvés du plus grave danger, a jugé que les conditions atmosphériques réunies dans cette résidence, devaient favoriser leur entier rétablissement. La reine elle-même, dont l'âge et la faiblesse rendaient la maladie alarmante, est en pleine convalescence, et sera bientôt rendue à la vie commune avec une santé parfaitement rétablie.

ALLEMAGNE.

Rien de nouveau en Autriche ni en Prusse.

Les nouvelles de la Hongrie qui arrivent par Vienne sont toutes favorables à l'armée impériale. Les principaux points occupés par cette armée sont, Kaschau, dans le nord; Tyrnau, dans le nord-ouest; Presbourg et Wieselbourg, dans l'ouest de la Hongrie. Le corps du général Schlick, qui occupe le premier de ces points, doit s'avancer sur Miskolez, où se trouve réunie une assez forte division de troupes hongroises. Le corps de Simonitch, qui occupe Tyrnau, marchera sur Comorn, forteresse qui, dit-on, est mise dans un état de défense très respectable. Enfin, les corps du baron Jellachich et du feld-maréchal Windischgraetz s'avancent sur Raab. S'il faut en croire un bruit répandu à Vienne le 20 décembre, cette dernière ville serait déjà occupée.

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* du 23:

"Le bruit court que la ville de Raab s'est rendue sans coup férir. On sait que cette ville avait été fortifiée, on est par conséquent très étonné qu'elle se soit rendue. On croit que les troupes impériales ne rencontreront de résistance sérieuse que devant Pesth. Le bruit court que Kossuth opère du côté du midi, c'est-à-dire de la Turquie."

La *Gazette de Vienne*, du 20 décembre, contient deux manifestes impériaux: l'un de l'empereur Ferdinand Ier, exposant les motifs qui l'ont déterminé à abdiquer en faveur de son successeur, l'empereur François-Joseph Ier; l'autre de François-Joseph Ier, concernant les affaires de la Hongrie. Dans ce manifeste, l'empereur déclare que le parti révolutionnaire de la Hongrie, procédant par la terreur, empêche la majorité des habitans de lui témoigner sa fidélité et son dévouement, et qu'il importe en conséquence, S. M. confirme les résolutions adoptées par son prédécesseur, les 6 et 7 novembre dernier, et recommande aux autorités de s'y conformer sous leur responsabilité la plus étroite.

L'Assemblée nationale de Francfort a fini la discussion du chapitre de la constitution concernant la diète. Il ne reste plus à discuter que le chapitre relatif au chef de l'empire; mais c'est alors que la scission déjà si grave entre le parti prussien et le parti autrichien éclatera dans toute sa force. Déjà le gouvernement de Bavière paraît s'être rangé définitivement du côté de l'Autriche, et la démission du ministre bavarois, M. de Lerchenfeld, qui était partisan de l'union intime avec l'Allemagne, rompt, pour ainsi dire, les derniers chaînons qui attachaient ce royaume à la cause fédérale.

Quant au Wurtemberg, son adhésion est douteuse; il paraît cependant résulter des dernières nouvelles que le gouvernement de ce pays penche plutôt vers la Prusse, tandis que le Hanovre est décidément opposé à la suprématie de cette puissance.

Le roi de Prusse consent, dit-on, dans le cas où l'on voudrait lui offrir le chef de l'empire, à se contenter du titre de protecteur de la confédération allemande, mais comme c'est l'exercice du pouvoir plutôt que le titre, dont il serait revêtu, le chef, excite la jalousie des souverains du second ordre, il est douteux que cette concession aplanisse beaucoup les difficultés de l'élection. Il est difficile de prévoir par quelle espèce de transaction les partis opposés sortiront de cette situation embrouillée.

ESPAGNE.

L'ouverture des cortès a été faite le 15 décembre, à Madrid.

On écrit de cette capitale, à la date du 15 décembre:

"La chambre des députés a nommé hier, pour son président, M. Luis Mayans, candidat ministériel, il a obtenu 111 voix, tandis que le général San Miguel, son concurrent, appuyé par la fraction progressiste de la chambre, n'a obtenu que 30 voix.

"La chambre s'assemble aujourd'hui dans ses bureaux pour procéder à la nomination de la commission chargée de rédiger la réponse au discours du trône.

"Il paraît que la fraction progressiste de la chambre des députés est menacée d'un schisme éclatant. Il s'est tenu récemment une réunion des députés de cette fraction dans les salons de M. Mendizabal. On y a agité la question de savoir si l'on ne devait pas publier un manifeste à la nation pour lui rappeler ses droits. Plusieurs membres de la réunion ont combattu ce projet avec force, repoussant toute idée de république et d'immorale alliance avec les Montemolinistes."

ITALIE.

La *Gazette officielle de Rome*, après avoir promulgué les décrets qui instituent une junte supérieure, composée de MM. Tommaso Corsini, Gaetano Zucchini et Camerata, et chargée des soins du gouvernement en l'absence du souverain pontife, a publié un article curieux qui est une sorte de déclaration de guerre contre l'Autriche. M. Zucchini a du reste refusé de faire partie du gouvernement provisoire; il a même donné sa démission de sénateur. C'est dans l'espoir de se concilier les provinces qu'on avait inscrit son nom sur la liste de la junte.

LE PAPE EN FRANCE.—La nouvelle, fondée ou non, de la prochaine arrivée du pape, s'est encore répandue à Toulon. On nous écrit de cette ville, le 22 décembre:

"Je m'empresse de vous annoncer que le pape est positivement attendu d'un moment à l'autre dans notre ville; des avis récens de Naples ne laissent aucun doute sur la prochaine arrivée de Sa Sainteté, qui a dû prendre passage, dit-on, avec sa suite à bord du vaisseau à trois ponts le *Friedland*.

"Le pape descendra à l'hôtel de la préfecture, où l'on dispose les appartemens qu'occupaient les princes de la famille d'Orléans dans leurs fréquens passages à Toulon. Les diverses autorités se sont déjà entendues pour les honneurs à rendre au Saint-Père. Les autorités civiles, maritimes et militaires, et le clergé des diverses paroisses de la ville se porteront au-devant du pape, qui débarquera probablement dans l'arsenal.

"M. l'évêque de Fréjus arrivera dans la journée de demain, selon toute apparence, car il a dû recevoir aujourd'hui la nouvelle de la prochaine arrivée de Pie IX."

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi soir, 23 janvier 1849.

La demande est toujours active; les ventes s'élèvent à 5,000 balles à des prix fermes; celles de la journée d'hier avaient été de 7,000 balles. Nous cotons: Middling to good middling 6 1/4 à 6 3/4 cts la liv.

Le marché au sucre a été très animé; les transactions ont été de 1,300 boucauts à des cours pleins—1,200 barils de mélasse ont été vendus à 20 1/2 @ 20 3/4 cts le gallon.

Il s'est vendu hier 1,900 barils farine, la plus grande partie Ohio à $4 75. Environ 2,500 sacs maïs ont été vendus aujourd'hui; les prix sont à la baisse.

Les provisions sont fermes—Porc mess $12 25 @ $12 50—Prime $10 50 @ $10 75—100 barils bœuf prime ont été vendus à $9. Quelques ventes de lard salé "plat cotés" ont eu lieu à 5 cts.

Le whiskey vaut 17 1/2 cts le gallon.

CHANGE.—Le taux est le même. Nous cotons: Sterling 7 1/2 @ 8 1/2 prime; France 5f 25 @ 5f 30—Traites sur New-York 60 jours 1 @ 1 1/4 p 0/0 d'escompte—à vue 1/4 @ 1 p 0/0 prime.

FRET—Le fret n'a pas varié.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire Verdalia, Norton, pr New-York.
Onward, Chick, pr Liverpool.
Elizabeth Denison, Spencer, pr New-York.
Loving Oge, Snow, pr Liverpool.
Harmony, Jameson, pr Liverpool.
Buenaventura, Isom, pr Barcelone.
Philena, Berry, pr Boston.
Barque Abercrombie, Loutitt, pr Londonderry.
Callao, Watson, pr New-York.
Amos Patten, McNear, pr New York.
Brick Joe Bryant, Stewart, pr New-York.
Richard Ingersoll, Haines, pr Baltimore.
Goelette Sarah Elizabeth, Webb, pr Pensacola.
Hopewell, Norton, pr Guadeloupe.
Sarah, Bradford, pr Pensacola.

ARRIVES.

Barque Weehoag, Bartlett, de Cork.
Antonor, Peres, de la Havane.
Brick Walbonding, Smith, de [illegible]
Goelette Warsaw, [illegible], de New-York.
Gen Taylor, Moore, de Pensacola.
Mary Caroline, [illegible], de Pensacola.
Corvette D'Amis, [illegible], de [illegible]

STEAMERS.

Rio Grande, [illegible]
Princeton, [illegible]
[illegible]

Salsepareille du Dr. Townsend.

UN individu du nom de CLAPP s'est associé avec un jeune homme nommé S. P. Townsend, et se sert du nom de celui-ci pour vendre une Salsepareille qu'ils appellent SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND, affirmant que c'est la véritable. Ce Townsend n'est pas médecin, il ne l'a jamais été. Il travaillait autrefois aux canaux, aux rail-roads, &c. et cependant il prend le titre de Docteur. Cet avis a pour but de prévenir le public contre la fraude, et l'engager à n'acheter que la VERITABLE SALSEPAREILLE du vieux Docteur Jacob Townsend, et dont les bouteilles portent le portrait du Docteur, les armes de sa famille et sa signature en travers desdites armes.

LE VIEUX DOCTEUR JACOB TOWNSEND,
Inventeur de la véritable
SALSEPAREILLE DE TOWNSEND.

Le Docteur Townsend est aujourd'hui âgé d'environ 70 ans, et est connu depuis longtemps comme l'inventeur de la VERITABLE SALSEPAREILLE DE TOWNSEND.

La pauvreté l'a obligé à n'en préparer qu'une petite quantité, voilà pourquoi le marché n'en est trouvé dépourvu et la vente en a été limitée à ceux qui connaissaient sa valeur réelle. Cependant beaucoup d'autres la connaissaient de réputation, car les personnes qu'elle a guéries de diverses graves maladies ont proclamé ses mérites.

Bien différente de celle S. P. Townsend, elle acquiert de nouvelles qualités avec l'âge, parce que la préparation en est basée sur des principes scientifiques, et que l'inventeur est un savant. Tous les hommes de l'art savent que la racine de salsepareille a plusieurs propriétés médicinales, quelques unes sont inertes et inutiles; d'autres, si on ne les fait disparaître en la préparant, produisent la fermentation et par suite l'acidité, qui nuit au système. Quelques unes des propriétés de la salsepareille sont si volatiles que si, par un procédé scientifique, on ne les retient en la préparant, elles s'évaporent et se perdent; or, ce procédé n'est connu que de ceux qui ont une longue expérience de cette préparation. De plus ces principes volatiles, qui s'évaporent à la chaleur, sont précisément les propriétés médicinales qui donnent à cette racine toute sa valeur.

LA VERITABLE
SALSEPAREILLE
DU VIEUX DOCTEUR
JACOB TOWNSEND

Est préparée de telle sorte que les propriétés inertes de la racine en sont d'abord écartées, tout ce qui peut produire de la fermentation et de l'acidité en est rejeté; alors tout ce qui a une vertu médicinale quelconque est gardée par concentration, de manière qu'elle ne peut rien perdre de ses vertus curatives. Ainsi préparée, la Salsepareille devient un des plus puissants agents de guérison dans de NOMBREUSES MALADIES.

Voici le secret des recommandations sans nombre que donnent de ce remède, hommes, femmes et enfans.

Nous le voyons opérer des merveilles dans les cas de CONSOMPTION, DYSPEPSIE, AFFECTIONS DU FOIE, RHUMATISMES, SCROFULES, HEMORRHOIDES, CONSTIPATION, ERUPTIONS CUTANEES, TACHES, PUSTULES, et maladies provenant de L'IMPURETE DU SANG.

Ce remède est d'une grande efficacité dans toutes les affections provenant d'indigestion, d'aigreur sur l'estomac, de la circulation inégale du sang, de congestion cérébrale, de palpitations de cœur, du froid aux pieds ou aux mains, de frissons ou de chaleur subite du corps. Il n'a pas son pareil pour les Rhumes et les Catarrhes; il facilite l'expectoration, rétablit la transpiration, dilate les poumons, adoucit la gorge, etc.

Mais il a surtout une propriété curative extraordinaire dans les

MALADIES DES FEMMES.

telles que fleurs blanches, descente de la matrice, obstruction, suppressions ou irrégularités des menstrues, etc.

En régularisant le système, il donne de la force et du ton à tout le corps. Il guérit aussi toutes sortes de

MALADIES NERVEUSES

Et prévient ainsi ou guérit d'autres maladies telles que irritation de la moelle épinière, névralgie, débilité, épilepsie, convulsions, etc.

Ce remède ne saurait manquer de faire du bien, il ne contient rien qui puisse faire du mal; il ne peut pas se gâter, il ne perd pas ses qualités, et on ne peut jamais perdre ses propriétés curatives. Il purifie le sang, fait bien fonctionner le foie, donne le ton à l'estomac, facilite la digestion, fait disparaître la constipation, l'inflammation, purifie la peau, rétablit la régularité de la circulation du sang, répand dans tout le corps une chaleur égale, et procure une transpiration modérée et un état de vigueur à tout le système. Ce remède est-il bon, et donc celui DONT VOUS AVEZ BESOIN PAR DESSUS TOUT.

Mais peut-on en dire autant de celui de S. P. Townsend. Le liquide que vend ce jeune homme peut-il être COMPARE A CELUI DU VIEUX DOCTEUR, attendu que celui-ci ne peut pas se détériorer et

NE SE GATE JAMAIS,

tandis que l'autre aigrit, fermente et brise en éclats les bouteilles qui le contiennent. Cette horrible composition se change en acide qui fait que c'est un véritable poison! Eh quoi! suffirait-il des acides dans un estomac que les acides ont déjà désorganisé? Quelle est la cause de la dyspepsie, si ce ne sont les acides? Ne savons-nous pas que lorsque la nourriture aigrit sur l'estomac, elle nous rend malades! Ne savons-nous pas qu'elle produit des vents, des palpitations, des affections de foie, la diarrhée, la dyssenterie, les coliques, la corruption du sang? D'où proviennent les maladies scrofuleuses, sinon des humeurs acides? Qui produit les humeurs dont sont ordinairement suivies les éruptions cutanées, la teigne, les érysipèles et les ulcères intérieurs et extérieurs?

Quelles sont les causes du rhumatisme, sinon un acide qui s'infiltre dans les articulations, irritant les tissus délicats sur lesquels il agit? Il en est ainsi des maladies nerveuses, de l'impureté du sang, de l'irrégularité de la circulation du sang, et de presque toutes les maladies dont l'homme est affligé.

Or, n'est-il pas abominable de faire et vendre et surtout d'employer

CETTE COMPOSITION ACIDE ET FERMENTEE

de S. P. Townsend, qui voudrait faire croire que le remède du vieux Dr Townsend est une IMITATION de sa préparation inférieure!

A Dieu ne plaise que nous vendions un remède qui ait, de près ou de loin, la moindre ressemblance avec celui de S. P. Townsend, et qui ne manquerait pas d'attirer sur la tête du vieux Docteur des torrents de plaintes et de récriminations de la part de ses agens et de ceux qui ont acheté LA COMPOSITION FERMENTEE de S. P. Townsend.

Nous désirons qu'il soit bien compris (parce que c'est l'exacte vérité) que le remède de S. P. Townsend et celui du vieux Dr Townsend, sont aussi différents l'un de l'autre que le jour et la nuit, et qu'ils ne se ressemblent en rien.

S. P. Townsend n'étant pas et n'ayant pas jamais été médecin, pharmacien ni chimiste, quelle garantie peut avoir le public que son remède est composé d'après les principes de la science; possède les vertus curatives qu'on lui attribue, et ne subira pas au bout d'un temps donné des changemens qui en feront un *agent de maladies* au lieu de procurer la santé?

C'est pour empêcher que les malheureux ne soient trompés; pour répandre un baume salutaire sur les blessures de l'humanité, pour rallumer l'espérance dans le cœur de ceux qui se livraient au désespoir, pour rendre la santé, la vigueur et le repos aux affligés, que le VIEUX DOCTEUR JACOB TOWNSEND A CHERCHE ET TROUVE l'occasion de mettre son

GRAND REMEDE UNIVERSEL CONCENTRE

à la portée de tous ceux qui peuvent en avoir besoin, afin qu'ils puissent apprendre par expérience

SA PUISSANCE CURATIVE TRANSCENDANTE.

Et il aura ainsi l'inappréciable satisfaction d'avoir arraché des milliers, des millions de ses concitoyens à la souffrance, au désespoir, et de les avoir rendus à l'espérance, à la santé et à une longue vie pendant laquelle ils pourront être utiles à leurs familles et à leurs amis.

A vendre en gros et en détail à la Nouvelle-Orléans, par KENNEDY et FITZ PATRICK, seuls agents, droguistes en gros, encoignure Chartres et Bienville.
24jan—3mfép

Vente de Steamers du Gouvernement.

DES propositions cachetées seront reçues par le major D. D. TOMPKINS, Quartier Maître de l'armée des Etats Unis, au No. 219, rue de la Douane, Nouvelle-Orléans, jusqu'à 12 heures de la journée du 20 février 1849, pour l'achat des navires à vapeur ci-après désignés et appartenant aux Etats-Unis. Ces propositions seront laissées à la décision du Quartier-Maître Général, savoir:

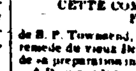

Le navire à vapeur ALABAMA, de 700 tonneaux, machine de la force de 300 chevaux, bouilloires neuves, recouvert en cuivre dernièrement; il y a un appareil pour faire de l'eau potable, un condenseur de Hall, et porte trois mâts, avec voiles.

—Le navire à vapeur NEW-ORLEANS, de 750 tonneaux, en bon état et en armement complet, sa machine est de la force de 375 chevaux; il porte 2,500 barils et du charbon pour 25 jours.

—Le navire à vapeur FASHION, de 667 tonneaux, sa machine est de la force de 300 chevaux; sa coque est saine, et il reçoit une bouilloire de fer du Tennessee. Il porte 1000 barils et du charbon pour 15 jours.
24janv—tjj

Maison à louer.
Pour cause de départ.

UNE maison située dans la rue de la Paix, (Troisième Municipalité) à louer. Un vaste jardin, beaucoup d'arbres à fruits.

A VENDRE pour la même cause, une griffonne, âgée de vingt-trois ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. S'adresser rue de la Paix, No. 4, entre Casacalvo et Moreau. 24 jan—3t

Reprise de la publication du Vicomte de Bragelonne.

LA 13ème livraison du Vicomte de Bragelonne, ouvrage faisant suite aux Trois Mousquetaires et à Vingt Ans Après, par A. Dumas, est en vente chez VOR. HEBERT, Libraire, 160, rue de Chartres.
Prix: 15 cents. 24 jan

LA LUXURE.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX, PAR E. SUE. Le 3ème numéro de la Luxure, par Eugène Sue, est en vente à la librairie de VOR. HEBERT, 160, rue de Chartres.
24 jan

EN débarquement du navire Cato, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné:
160 barriques vin-rouge, [illegible]
160 paniers huile d'olives, marque Plagniol, en bouteilles de 24 onces.
G. M. LUCAS.
24 janv—10f 20 Bienville.

CHANGE SUR NEW-YORK—Traites sur la Nouvelle à 60 jours à vue, à vendre par LABORDE & [illegible]
24 jan

DOUBLONS MEXICAINS [illegible]

[illegible]

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 25 janvier 1849.
LA REINE DE CHYPRE,
Grand opéra en 5 actes et 6 tableaux, d'Halevy.
☞ On commencera à 6 heures 1/2.

GRAND BAL
CIVIL et MILITAIRE et SOUPER.
EN HONNEUR DU MAJOR-GÉNÉRAL
ZACHARY TAYLOR.
Président des Etats-Unis,
Lequel aura lieu à l'ARMORY HALL, le jeudi 25 Janvier 1849.
DIRECTEURS:

Hon. Isaac Johnson, M. Musson,
Hon A. D. Crossman, A. Pilie,
Hon. Joshua Baldwin, W. DeBuys,
A. C. Bullitt, P. S. Prentiss,
Glendy Burke, *Maj. Gen. J. L. Lewis,
*Samuel J. Peters, *Manuel Blasco,
*P. Pecquet, William Henderson,
P. W. Farrar, *G. W. Squires,
W. C. Micou, Wm. Freret,
*J. A. Beard, *Col. J. B. Walton,
R. McAlpin, *C. M. Waterman,
*J. P. Caldwell, *Samuel Flower,
*G. C. Lawrason, Henry Bier,
Théodore Wiltz, William H. Hunt,
*William Emerson, A. Canonge,
P. Blanque, Col. Forstall,
Gen. Tracy, *R. B. Sykes,
*Gen. Augustin, W. K. Garland.
*Comité d'invitation. 5 jan—☞

SALLE ST-LOUIS.

BAL ET SOUPER d'inauguration donné par les CELIBATAIRES MODÈLES de l'Etat de la Louisiane à la salle St-Louis, le 5 mars 1849.

La souscription à ce bal est ouverte au bureau de la salle de bal pour un nombre limité de souscripteurs.

La Salle de bal et la Rotonde seront magnifiquement décorées et illuminées pour cette circonstance.

Les souscripteurs élirent les commissaires et les divers comités le plus tôt possible, afin de prendre des mesures pour faire que cette soirée soit la plus brillante qui ait été donnée en cette ville.

Pour de plus amples informations s'adresser à M. Ruffier, au bureau de la Salle de bal. 22 déc

CHANDELLES DE SUIF—25 caisses chandelles moulées, marque Winchester, à vendre par
J. F. BERCIER & Co,
24jv 54, Vieille Levée.

RESINE—300 barils en débarquement du brick Georgiana, et à vendre par
HAYMAN & BOLDEN,
24jv 9, rue des Magasins et 11, Magasins Rouges.

COTONS blancs et écrus—100 balles 4/4 Chicopee D. coton écru.
45 caisses 4/4 coton bleu, en débarquement et à vendre par McDOWELL & PECK,
24jv 95, rue Gravier

Marchandises ayant droit au drawback.

RECUES par le navire Kelly, de Liverpool,
10 caisses jaconats imprimés.
5 caisses jaconats organdis.
5 do du mouchoirs rouge de Turquie.
5 do schals en laine filée.
30 do plattilles Bretannias et Estapillas.
5 do coutils blancs et écrus.
McDOWELL & PECK,
24jv 95, rue Gravier

GRANDE VENTE DE MARCHANDISES SECHES FRANCAISES, D'HIVER.

D. P. SCANLAN & Co, No 12, rue de Chartres. AYANT un grand assortiment de magnifiques marchandises d'hiver que l'épidémie a empêché de vendre et étant disposés à se défaire de leurs marchandises toutes les saisons, les offrent aujourd'hui à des prix extrêmement réduits.

L'extrême bon marché ne peut manquer d'engager tout le monde à faire emplette; nous offrons aujourd'hui à 25 cents la yarde ce que nous vendions hier 60 cents. Les confections françaises que nous vendions 20 cents la yarde seront vendues à 10 cents et toutes les marchandises dans la même proportion.
D. P. SCANLAN & Co,
17 jan—☞ No 12, rue Chartres.

P. & E. REILLY
EN LIQUIDATION.

LES soussignés, à partir de ce jour, offrent en vente, leur assortiment de toiles d'Irlande et de marchandises françaises à 25 0/0 au dessous de leurs prix ordinaires.

Les acheteurs trouveront une occasion rare d'un choix de marchandises d'importation récente à des prix réellement très avantageux.

Ceci ne doit pas être regardé comme un avertissement fictif, notre liquidation étant la conséquence de la mort toute récente d'un de nos associés.
P. & E. REILLY
Encoignure Royale et Canal.

Nous recevons en ce moment nos marchandises de printemps, comprenant Bareges, Jaconats, Organdis, Balzorines, Foulards à dessins, Mousselines des Indes, Mouchoirs de Poche, Mouchoirs Bandanna, Soieries de couleur, etc., ainsi que plusieurs caisses de Toiles d'Irlande, [illegible] assortiment de Tabliers et Nappes [illegible] dans les meilleures fabriques d'Irlande.
[illegible] 4t

DEMANDE.

UNE personne désire trouver à louer une nourrice avec ou sans enfant—Une négresse serait préférée.

Pour de plus amples informations s'adresser au No. 9, rue de la Commune, entre Magasins et Tchapitoulas.
E. DUSUMIER,
13janv 98, rue de la Commune

AVIS.—M. PERIN fils étant sur le point de partir pour France, prie les personnes qui lui doivent, ainsi que celles à qui il doit de vouloir bien régler leurs comptes avec lui dans le plus bref délai. Il présente en même temps, une occasion très avantageuse, en rayant d'un excellent domestique créole, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, possédant deux enfans, recommandée pour tous les rapports.
S'adresser rue de Chartres, 126. 23 jan—☞

A LOUER.

UN beau magasin, situé à un des coins de la rue de Chartres, et dans le quartier le plus passant. S'adresser au bureau de l'Abeille. 23 janv—3t

AUX DAMES DE LA LOUISIANE.
RUE ROYALE 57, ENTRE BIENVILLE ET DOUANE.

MLLES. FOURNIER, de Paris, déjà avantageusement connues en France pour la fabrication des fleurs artificielles, viennent de se fixer à la Nouvelle-Orléans.

Elles arrivent de Paris avec un assortiment complet de coiffures de bal, bouquets de corsage, agrafes de robes, garnitures de chapeau, etc. etc.

Mlles Fournier se feront un plaisir de communiquer à leurs visiteuses les gravures de modes qu'elles reçoivent directement de Paris. 16 jan—1m

Mme THEODORE

De retour de Paris, a transféré son magasin, 67, rue du Canal, entre Carondelet et St Charles.

Les soins qu'elle a mis au nouveau choix de ses articles de fantaisie lui font espérer la continuation de sa clientèle distinguée. 16jan—15t

AYANT acheté de M. Melchior Michell son établissement de boulangerie, situé No. 71, Front Levée Troisième Municipalité, nous prévenons les familles que nous ferons tout notre possible pour mériter la confiance qui a été accordée à notre prédécesseur.
WEYL & CAHN, 71 Front Levée,
Troisième Municipalité.

Le magasin de marchandises sèches sera continué encoignure Moreau et Français.
20 jan—4 A. WEYL.

MLLE ELIZABETH LOUISE BLANC prévient ses amis et connaissances, et le public en général, que si quelques personnes avaient à traiter d'affaires avec elle, elles pouvaient s'adresser à M. Robert C. Cammack, son neveu, demeurant rue Bourbon, entre Douane et Canal. 20 jan

Champagne "Le Marquis."

LE soussigné agent de MM. De Massac & De Loisson, de Pierry, France, propriétaires de ces vins célèbres, tiendra constamment un magasin un assortiment des différentes marques, qu'il offre à vendre aux amateurs de vins fins et au commerce.
Maintenant en débarquement,
167 paniers en bouteilles et demi bouteilles.
J. U. LAVILLEBEUVRE,
19 jan—☞ 65 St-Charles, au premier

Grand Bazar de Jouets de la rue de Chartres.

No. 84, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Conti.

J. E. LOBRE & Cie., propriétaires de cet établissement, ont l'honneur d'informer les Dames et les personnes qui, ayant quitté la ville à cause de la dernière épidémie, n'ont pu acheter leur assortiment de jouets et d'articles de fantaisie, que, afin de leur fournir l'occasion de le faire à leur retour, ils tiendront leur grand bazar de jouets ouvert jusqu'au 4 février prochain.

Leur magasin de mercerie est, comme de coutume, assorti d'articles de mercerie et de fantaisie de toute espèce. 20 jan

E. CLAUDE & REDOUTÉ, Miroitiers,
ENCOIGNURE ORLEANS ET TREME.

REPOLISSENT les vieilles glaces et les remettent à neufs, étamage, encadrements, dorures en tous genres et entreprennent tout ce qui concerne leur partie. Entrepôt de glaces françaises et de Belgique au plus juste prix. 10 janv—1an

PEPIN,
Miroitier et Doreur sur bois,
RUE ROYALE, No 313,

ARRIVANT de Paris, avec un assortiment de papiers peints, dans les dessins les plus nouveaux; il étame et remet à neuf les vieilles glaces et redore les anciens cadres.

Encadrements dorés et en bois vernis, le tout à des prix très modérés. 19 jan—1m

PARFUMERIE PARISIENNE.
L. BUSSY,
Fabrique de Parfumeries fines et de Savons de toilette.
Gros et détail au prix de Paris.
MAGASIN ET FABRIQUE:
132, Rue de Chartres, entre Conti et St-Louis.
Reçu de la Pharmacie Raspail,
Alcool camphré et Eau Sédative au Camphre.
19 jan—

Marchandises pour le Marché-Mexicain.

DE FOREST & CO., 66, rue de la Douane, offrent en vente:
200 caisses indienne américaine légère, chaque caisse contient un assortiment varié et nouveau.
20 caisses indienne anglaises, ayant droit au drawback.
25 caisses mousseline imprimée do do
200 balles coton brun 4/4 draps (Mantas) de diverses marques.
200 caisses 4/4 cotons blancs. 16janv

A vendre.

UN CABRIOLET à quatre roues, avec les harnais, le tout neuf—et un joli et bon cheval de famille.
S'adresser à l'écurie de Dufau, rue Bourbon.
19 jan

Champagne! Champagne!

LE soussigné vient de recevoir par le navire Asia, du Havre, d'ordre de M. de Mollier Ruinart, de Reims,
[illegible] paniers marque Ruinart [illegible]
[illegible] F. BUISSON, [illegible] Conti [illegible]

[illegible]

BUREAU DU RAIL-ROAD DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET CARROLLTON.
Nlle-Orléans, 19 janvier 1849.

AVIS—Une élection de sept directeurs de cette Compagnie pour l'année suivante, aura lieu à ce bureau le lundi, 29 courant, de 10 heures, A. M. à 2 heures P. M.
CHARLES BAQUIÉ,
19janv—3lf Secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 1 janvier 1849.

LES Actionnaires de cette Institution sont informés que l'élection annuelle pour treize Directeurs, sera tenue le lundi 5 février prochain, au local de la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
Par ordre M. MUSSON,
1jan—2pem—p5fev Caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 22 janvier 1849.

UN dividende semestriel de 4 1/2 p 0/0 a été déclaré aujourd'hui par la Direction de cette Banque, payable aux actionnaires ou à leurs chargés de pouvoirs à dater de lundi 5 février prochain.
23janv R. M. DAVIS, Caissier

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 2 janvier 1849.

CONFORMEMENT à la troisième section d'un acte de la Législature, approuvé le 6 avril 1847, intitulé: "Acte à l'effet de mettre l'Etat à l'abri des pertes qui pourraient résulter des liens de l'Etat émis en faveur des Banques hypothécaires," les actionnaires de cette institution sont notifiés qu'une assemblée aura lieu à la maison de Banque, lundi 5 février prochain, de 9 heures A. M. à 2 P. M., à l'effet d'élire trois Directeurs pour servir pendant l'année courante.
3janv—30 A. MORPHY,
Président.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 9 janvier 1849.

L'ELECTION annuelle par les actionnaires de seize directeurs de cette institution aura lieu lundi, le 5 février prochain, à la maison de banque, entre les heures de 10 A. M. et 2 P. M.
FREDERIC FRY,
10 janv—t. l. j. Caissier.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Samedi 20 janvier 1849.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette banque aura lieu à la banque lundi 5 février, de dix heures à deux heures.
RICHARD RELF,
20 janv—6fév Caissier.

LE Dr. D. LAUREAL, médecin de la Faculté de Paris, nouvellement arrivé de la Guadeloupe, a établi son domicile encoignure Conti et Dauphine, Nouvelle-Orléans. 28 déc—1m

MONSIEUR le docteur PIERNAS prévient ses amis et le public, qu'il a établi son domicile, Rue du Canal, No. 77.
On le trouvera tous les jours chez lui de midi à 2 heures P. M. 27déc—☞

Aux Planteurs Sucriers.

CHAUDIERES EN FONTE ET FER BATTU de toutes dimensions, en magasin et à vendre par
J. Y. DE EGANA,
19janv 47, Bienville

Changement de domicile.

LE Dr. J. U. LANDREAUX a transporté son domicile à la rue Conti, entre Dauphine et Bourbon, en face de l'institution Boyer & Hiret.
10 jan

Café, Billards et Grocerie.
Pour cause de départ.

LE propriétaire du CAFE, BILLARD et GROCERIE, situé encoignure Royale et Dumaine, offre à vendre le dit établissement. S'adresser sur les lieux.

Demande de Pensionnaire.

ON demande un monsieur qui désirerait prendre pension dans une maison française, bien tenue, située dans le carré de la ville. S'adresser au bureau de l'Abeille. 6 jan—1m

MME SUZANNE MONNIER, accoucheuse, reçue à la Faculté de Paris, a l'honneur d'offrir ses services aux Dames de la Nouvelle-Orléans pour tout ce qui concerne sa profession.
S'adresser, pour références, à MM. les Docteurs
BAMIER, CARTIER, LABATUT,
BARBE, DELERY, LAMBERT,
BEUGNOT, DARET, TURPIN,
Et à M. F. SOULE.
Sa demeure est rue Trême, No 161, entre St Pierre et Orléans. 29 déc—2m

Leçons de Français et de Littérature.

M. LOUIS DUFAU, membre de l'Université de France, ex-professeur à Paris, au Collége royal de Louis-le-Grand, se propose de donner des leçons de FRANÇAIS et de LITTÉRATURE, soit dans les institutions particulières, soit dans les familles, aux jeunes demoiselles et aux jeunes gens.

M. Louis Dufau consacrerait volontiers une ou plusieurs heures par jour à faire l'éducation de jeunes enfants que les parents désireraient faire élever sous leurs yeux. Outre le français, il enseignerait l'histoire, la géographie, la rhétorique, le grec, le latin et généralement tout ce qui fait l'objet d'un haut et complet enseignement.

On peut s'adresser à lui tous les jours de 10 heures à midi, domicile, rue St-Louis, No. 86, au coin des rues Bourgogne et St-Louis—et à toute heure rue Royale, 16, à l'office de M. Seguy. 15janv☞

Propriété de valeur à Lafayette.
A vendre à l'amiable.

50 lots de terre situés à Lafayette dans l'une des parties les plus florissantes de cette ville, à vendre à des conditions raisonnables. S'adresser à
P. E. LAYET
23janv—6f 98, Bank Place

Graines fraîches du Jardinage et de Fleurs
Garanties de la récolte 1848.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Palestine, de New York, un grand assortiment de graines fraîches de jardinage, se composant d'un assortiment complet de graines comestibles à la saison d'hiver et du printemps. Les commerçants, les marchands et les jardiniers pourront être pourvus dans le plus grand choix de graines au plus bas prix de la ville.
S'adresser au No 19, rue Gravier. 23jan

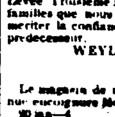

A VENDRE A LA NOUVELLE PHARMACIE, ENCOIGNURE DAUPHINE ET DOUANE, les articles suivants, récemment importés d'Europe:
Sirop de Boubée, capsules de Mothes,
De de Lamouroux, de de Raquin,
De de Briant, pastilles de Vichy,
Magnésie de Henry, pâtes pectorales,
Pois d'iris, papier à cautères bandages, pessaires, clyso-pompes, seringues, etc. etc.
LE TOUT AUX PRIX LES PLUS MODÉRÉS.
N.B. Le bureau du Dr. LANDREAUX est dans le même local. Ses heures de consultations sont définitivement de 9 1/2 à 11 heures du matin, les dimanches exceptés.

CHARGEMENT à bord du navire Cato, arrivant de Marseille: 300 barils amandes douces; 500 paniers, 12 bouteilles chaque huile d'olive Plagniol, grande bouteille; 100 paniers, 12 demi bouteilles chaque, huile d'olive Plagniol; 70 balles, 15,000 chaque, bouchons fins assortis de qualité; 20 balles, 1,000 chaque, bouchons pour demi-jeannes; 150 paniers bouteilles noires de 22 et 24 onces, à vendre par
P. CUBACHS,
13janv enc. Condé et St Philippe

VINS—450 barriques vin de Marseille, en déchargement du navire Cato, à vendre par
J. F. BERCIER & Co,
23jan 54, Vieille Levée.

HUILE D'OLIVE en déchargement du navire Cato, de Marseille.—1000 paniers huile de James Plagniol, en bouteilles de 24 onces.
1000 do do 24 demi bouteilles.
A vendre par J. F. BERCIER & Co,
23jan 54, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—2,000,000 en magasin comprenant un assortiment complet de toute qualité tels que: Impériales, Regalias, Panatelas, Cannones et Millares, à vendre en quantité à la convenance des acheteurs. Aussi, cigarettes et tabac à chiquer, par
J. M. CABALLERO,
23 jan 38, Vieille-Levée.

CIGARES principes—100,000 de la marque bien connue du stambouli, à vendre par
J. M. CABALLERO,
23 janv 38, Vieille Levée.

GOMME COPALE.—Un lot de belle gomme, à vendre par
J. M. CABALLERO,
23 janv 38, Vieille Levée.

BOUTONS.—1 caisse boutons en os pour pantalons et chemises, à vendre par
E. J. HART & CO.,
23janv 95, rue Tchoupitoulas.

PARAPLUIES.—6 caisses parapluies en soie, de 32 pouces, en consignation et à vendre par
E. J. HART & CO.,
23 janv 95, rue Tchoupitoulas.

QUININE—De la manufacture de Rosengarten & Denis, toujours en mains et à vendre par
E. J. HART & CO.,
23 janv 95, rue Tchoupitoulas.

EAUX-DE-VIES.—
29 quarts de pipes eau de vie, J. J. Dupuy.
40 do do do J. & A. Lafontaine.
40 do do do C. Marquet.
9 demi do do J. J. Dupuy.
20 quarts do do do.
2 demi do do Cognac 1825.
12 quarts do do do.
2 demi do do Cossée & Martin.
7 quarts do do do.
20 demi do do A. Camus.
9 quarts do do do.
A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
22janv 17 & 19, rue St-Louis.

VIN ROUGE.—100 barriques vin rouge des marques St-Julien, Graves, Montferrand, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
22janv 17 et 19, rue St Louis.

VIN BLANC.—125 barriques Haut Sauterne, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
22janv 17 & 19, rue St-Louis.

TRUFFES—7 caisses truffes, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
22 jan 17 et 19, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Cochinoi(?), du Havre, 400 paniers Champagne marque Navire.
100 do do Tour.
A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
22janv 17 & 19, rue St-Louis.

AUX HABITANTS SUCRIERS—Deux moulins verticaux, pour boeufs, de la dimension de 36 sur 24 et 36 sur 22, d'une construction approuvée, et en parfait ordre.
J. Y. DE EGANA,
5 jan 47, rue Bienville

BRODEQUINS RUSSET et chapeaux de laine—Un assortiment complet de qualité supérieure pour plantations, à vendre par
FROST & Co,
20 jan 16 rue des Magasins

A vendre pour cause de départ.

UN beau terrain au coin des rues Royale et Hôpital, mesurant 45 pieds 7 pouces sur la rue Royale et 62 pieds 7 pouces sur la rue de l'Hôpital, avec les améliorations consistant en maison, cuisine, galeries et écuries en briques, couvertes en ardoises, sur lesquelles sont bâtisses et pouvant supporter un étage.

[illegible] sur bail à raison de $730 par an.

[illegible]

[illegible] ZARDY TOURNE.

[illegible]

[illegible] SAINTE CROIX [illegible]